



Démissionner d'un CA pour créer une asso identique

Par **coriolab**, le **05/08/2015** à **11:38**

Bonjour,

Je suis le président d'une asso de photographes. Notre asso a 2 types d'activités, des activités exclusivement dédiées à nos membres (sorties à thèmes, voyages etc...) et des activités plus grand public (expos, stages etc...).

Lors de notre AG annuelle qui s'est tenue fin mai, nous avons "comme d'hab" procédé à une réélection partielle du conseil d'administration. Sur les 8 membres, 2 ont été renouvelés, il s'agit de membres déjà présents dans l'asso depuis plus de 3 ans (conformément aux statuts), mais n'ayant jamais fait parti du CA.

Ils voulaient au départ être président et trésorier, ce qui a été refusé par le CA. A priori, ils ont acceptés sans broncher !

Lors de la première réunion du CA (15 jours après l'AG) ils ont tenté d'imposer au CA l'arrêt des activités "grand public". Les 6 autres membres du CA ont refusé (il y a eu vote).

Là les ennuis commencent ... les 2 nouveaux membres, décident de démissionner du CA mais pas de l'asso, c'était fin juin (soit à peine plus d'un mois après leur élections). Nous apprenons aujourd'hui que ces deux personnes ont créé une autre asso de photographes. L'objet de leurs statuts sont quasiment identiques au notre (à peu de chose près) et contre toute attente de notre part "*d'activités culturelles telles qu'expositions*" (activités qui a priori ne voulait pas conserver).

Pour pouvoir attirer les membres de notre asso vers la leur, ils ont fait courir l'idée que leur

démission était due à la découverte de détournement de fonds.

Nous avons lancé (sur les preuves que nous avons obtenues) une procédure d'exclusion de notre asso (ils ont refusé de démissionner de notre asso).

A t-on le droit de démissionner du CA d'une asso pour créer une association identique, dans la même ville ?

Pouvons nous nous retourner contre ces deux démissionnaires ?
notamment pour propos calomnieux voire carrément faire annulé leur AG constitutive ?

Merci.

Par **Nomi**, le **05/08/2015** à **12:04**

"A t-on le droit de démissionner du CA d'une asso pour créer une association identique, dans la même ville ? "

Bien sur.

Par **moisse**, le **05/08/2015** à **13:44**

C'est pour cela qu'il peut exister plusieurs clubs de football dans la même ville.